

Conférence d'agrégation de droit public 2023-2024

Leçon du mardi 13 février 2024

en droit constitutionnel

Leçon prononcée par Mme Margaux Bouaziz

Correction : Olivier Beaud (Univ Panthéon-Assas)

Commentez les trois textes suivants :

JOURNAL OFFICIEL "LOIS ET DECRETS"

I - Décret du 9 janvier 2024 relatif à la cessation des fonctions du Gouvernement

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048898744>

Le Président de la République,

Vu l'article 8 de la Constitution ;

Vu la lettre, en date du 8 janvier 2024, par laquelle la Première ministre a présenté au Président de la République la démission du Gouvernement,

Décète :

- [Article 1](#)

Il est mis fin, sur la présentation de la démission du Gouvernement, aux fonctions de Mme Elisabeth Borne, Première ministre, et des autres membres du Gouvernement.

- [Article 2](#)

Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 9 janvier 2024.

Emmanuel Macron

II - Décret du 9 janvier 2024 portant nomination du Premier ministre

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048898747>

Le Président de la République,
Vu l'article 8 de la Constitution,
Décrète :

- [Article 1](#)

M. Gabriel ATTAL est nommé Premier ministre.

- [Article 2](#)

Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 9 janvier 2024. (Emmanuel Macron)

III - Décret du 11 janvier 2024 relatif à la composition du Gouvernement

NOR : HRUX2400962D

[JORF n°0009 du 12 janvier 2024](#)

Texte n° 1

Version initiale

Le Président de la République,
Vu l'article 8 de la Constitution ;
Vu le décret du 9 janvier 2024 portant nomination du Premier ministre ;
Sur proposition du Premier ministre, chargé de la planification écologique et énergétique,
Décrète :

- [Article 1](#)

Sont nommés ministres :

M. Bruno LE MAIRE, ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique ;

M. Gérard DARMANIN, ministre de l'intérieur et des outre-mer ;

Mme Catherine VAUTRIN, ministre du travail, de la santé et des solidarités ;

Mme Amélie OUDÉA-CASTÉRA, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques ;

M. Marc FESNEAU, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;

Mme Rachida DATI, ministre de la culture ;

M. Sébastien LECORNU, ministre des armées ;

M. Éric DUPOND-MORETTI, garde des sceaux, ministre de la justice ;

M. Stéphane SÉJOURNÉ, ministre de l'Europe et des affaires étrangères ;

M. Christophe BÉCHU, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires ;
Mme Sylvie RETAILLEAU, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- [Article 2](#)

Sont nommées ministres déléguées auprès du Premier ministre et participent au conseil des ministres :

Mme Prisca THEVENOT, chargée du renouveau démocratique, porte-parole du Gouvernement ;

Mme Marie LEBEC, chargée des relations avec le Parlement.

- [Article 3](#)

Est nommée ministre déléguée auprès du Premier ministre et participe au conseil des ministres pour les affaires relevant de ses attributions :

Mme Aurore BERGÉ, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations.

- [Article 4](#)

Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République française.